

**MAIRIE DE CASTERA-LECTOUROIS
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL**

séance du 12 juillet 2022

Date de convocation et d'affichage : 06/07/2022

Etaient présents : Sylvie BORDON, Michel PASCAU, Daniel BOUNET, Gilles LACLAVERE, Sophie GOMEZ, CALCINE Patrice, Francis DULIN,

Absents excusés : Jean-Pierre BARRIEU (procuration à M. Pascau), Guillaume POLO (procuration à D. Bounet), Lydia LUONG CAZANOVA, Patrick LOUVEL.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 21 h

*** ORDRE DU JOUR :**

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022
- 2 Désignation d'un secrétaire de séance
- 3 Compte rendu des décisions prises par le Maire
- 4 Compte rendu des arrêtés pris par le Maire
- 5 Implantation de la fibre
- 6 Utilisation des salles de l'ancienne école
- 13 Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Sylvie BORDON est nommée secrétaire de séance.

3. Compte rendu des décisions prises par le Maire

NEANT

4. Compte rendu des arrêtés pris par le Maire depuis le 29 juin 2022

NEANT

5 Implantation de la fibre

Pour mémoire, en février 2022, M. Massenez (Gers Fibre), informait le Maire que la société INEO allait prochainement prendre contact avec la mairie pour présenter son scénario de déploiement et plus particulièrement les propositions de création de nouvelles infrastructures souterraines et aériennes.

Au cours du mois de juin, constatant :

- que les travaux débutaient sur la commune,
- qu'un nombre très important de nouveaux poteaux allaient être implantés (demandes de permission de voirie),
- que la commune n'avait toujours pas reçu l'avant-projet, et qu'en conséquence aucune concertation n'avait pu avoir lieu,
- qu'aucun interlocuteur (Gers Fibre, Orange) n'était joignable au téléphone,

le Maire a réclamé avec insistance ces documents et obtenu une rencontre avec les responsables du projet, notamment ORANGE.

Un premier rendez-vous a eu lieu en mairie le 22 juin avec M. Baratault (ORANGE)
M. Balenghien propose de relancer une nouvelle réunion avec M. Masenez

Une deuxième rencontre a été fixée au 6 juillet 2022 avec M. Baratault (Orange) et Mme Couvert (Equans Ineo).

Au cours de la séance du conseil municipal du 29 juin dernier, il a été décidé d'attendre les conclusions de cette réunion pour prendre une décision concernant l'éventualité de s'opposer fermement à l'implantation de tout nouveau poteau sur le territoire,

Le Maire fait un compte rendu de la réunion du 6 juillet dernier avec M. Baratault (ORANGE) et Mme Couvert (EQANS INEO)

F. Dulin et P. Calcine ont assisté à ces échanges.

Après discussion autour du projet présenté, les élus ont pu faire part de leur souhait de modifier certaines implantations qui allaient à l'encontre de la politique menée depuis plusieurs années pour la qualité de l'environnement, en tenant compte des particularités de la commune.

Orange signale qu'il faudra des poteaux si on veut la fibre

M. Pascau informe qu'il attend des plans précis prenant en compte les observations formulées au cours de cette rencontre.

Mme Couvert (Ineo) refuse le commencement des travaux avant la négociation.

Il propose au conseil municipal de se prononcer sur la suite à donner :

- vote pour zéro poteau supplémentaire sur le territoire ?
- poursuite des négociations ?

Le conseil municipal débat sur ces deux possibilités :

Si l'implantation massive de nouveaux poteaux est difficilement acceptable, la décision « zéro poteaux » peut représenter un obstacle à l'installation de la fibre dans certains secteurs.

Patrice Calcine fait remarquer que pour sa part, suite à cette réunion, il lui paraît préférable de négocier en choisissant soigneusement les zones.

F. Dulin propose d'enterrer la fibre à « Pis »

Les conseillers procèdent au vote

Présents : 7

Procurations : 2

Votants : 9

- POUR « zéro poteau supplémentaire » : 1
- CONTRE « zéro poteau supplémentaire » et favorables à la négociation : 8

Le Maire prend acte de cette décision et les négociations pourront être engagées dès réception des plans qui doivent nous être adressés par Mme Couvert (Ineo)

6 Utilisation des salles de l'ancienne école

Le Maire fait part de deux propositions reçues par des particuliers souhaitant utiliser les locaux de l'école pour installer une activité commerciale : restauration, librairie, espace vente...

Le premier projet présenté par 3 personnes, semble difficile compte tenu de son importance par rapport à l'espace disponible.

Le deuxième projet, présenté par 2 personnes, pour un projet de restauration dans un espace plus limité, semble plus réalisable.

Le Maire fait remarquer que des renseignements doivent être pris pour la conformité des locaux dans le cadre de ces activités.

- La mise en conformité pose question
- Aménagement et conditions exigées
- Revoir l'état de la toiture
- Voir aides financières pour revitalisation

Le conseil municipal décide de se référer à d'autres villages

Gilles Laclavère fait remarquer que deux propositions alors que nous n'avons pas fait d'appel laisse présumer que nous pourrions avoir de nombreuses propositions pour l'utilisation de ces locaux.

Daniel Bounet fait part de son inquiétude concernant des investissements qui pourraient être lourds pour la commune.

Sophie Gomez suggère une mise à disposition des locaux que les preneurs aménageront à leurs frais, selon leurs besoins.

Francis Dulin souligne l'importance d'un accord de principe du conseil municipal ; il rappelle le potentiel de ce bâtiment pour faire revivre le village.

7 Questions diverses

Entretien de la salle des fêtes : autolaveuse doit être réparée. Nécessité de faire les réparations – même si le coût est élevé, car la salle est de plus en plus occupée.

Entretien du village et des locaux : Demander à M. Tormena de faire une proposition de prix pour l'année 2022-2023
Redéfinir avec M. Tormena les prestations attendues.

Toiture église : l'entreprise TUO a été contactée, 2 tuiles menaçant de tomber dans la cour de M. Sery, riverain.

Pigeons : gros dégâts dans le village – P Calcine et F Dulin souhaitent organiser une campagne de régulation.

Entretien des zones boisées : P Calcine signale la présence de broussailles dans les endroits boisés, des branches poussées dans les bosquets risquant de provoquer un incendie.

Programme National Ponts : Le Maire porte à la connaissance du conseil les diagnostics effectués par APAVE pour les ouvrages suivants :

- Mur de l'escalier sur RD 219
- Mur du studio du presbytère
- Mur de Darre au Quet sur chemin de Saint-Sevet (Chez Coupey)
- Pont de Grand Cauzes sur la VC 3 (Maurens)

Ces rapports donnent des préconisations pour mettre en place un dispositif contre l'insécurité.

Villages fleuris : le Jury viendra à Castéra-Lectourois pour une visite de courtoisie le jeudi 28 juillet.

Réunion du SIAEP du 11/07/2022

D. Bounet signale que désormais la Saur avertira les habitants avant de changer leur compteur ;

Intempéries du 3 juin 2022 : Lors des dernières intempéries sur la route à Heuguère, les tranchées réalisées pour la pose des canalisations d'eau se sont effondrées. L'entreprise Bayol qui avait réalisé les travaux de pose des canalisations a été contactée par le SIAEP pour effectuer les réparations nécessaires. Il est à noter qu'avant ces travaux, il n'y a jamais eu de problème sur la chaussée ou les accotements à cet endroit, même en cas de fortes pluies.

Eau potable : du PVC et des pesticides sont présents dans l'eau potable

Le prix de l'eau va augmenter pour compenser le déficit de la Saur.

Prochaine réunion du conseil municipal : 07 septembre 2022 à 21 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.